

Utiliser la version révisée du Manuel du Code des Visas de l'Union Européenne (UE) pour mieux protéger les défenseur·es des droits humains

Introduction

L'engagement de l'UE pour la protection des défenseur·es des droits humains : un consensus de 20 ans

Depuis plus de 20 ans, l'UE et ses États membres sont engagé·es dans la protection des défenseur·es des droits humains (DDH). L'UE et les États membres soutiennent les DDH en leur rendant visite en détention, en observant leurs procès, en reconnaissant leur travail, en soulevant leurs cas lors de dialogues, et en leur fournissant une aide d'urgence via ProtectDefenders.eu. De nombreux DDH nécessitent également une relocalisation, et les **pays de l'UE jouent un rôle clé** en offrant des visas à ceux qui sont en danger.

Qu'est-ce que le Manuel du Code des visas de l'UE ?

Le Manuel du Code des visas de l'UE **fournit des directives aux agent·es consulaires pour le traitement des demandes de visa de court séjour** (Schengen). Il repose sur les règles communes de l'UE en matière de visas et de contrôle aux frontières, connues sous le nom de Code des visas et Code frontières Schengen, qui s'appliquent aux séjours **de moins de 90 jours**.

Bien que le Code des visas ne prévoient pas de catégorie spécifique pour les défenseur·es des droits humains, la **dernière mise à jour de juin 2024** introduit des lignes directrices pour mieux répondre à leurs besoins. Les visas de long séjour et les permis de résidence restent sous la responsabilité des États membres individuels.

Pourquoi cette mise à jour est-elle importante pour les DDH à risque ?

Les visas sont **un outil essentiel de protection** et d'autonomisation. En comprenant les nouvelles directives, vous pouvez naviguer plus efficacement dans le processus de demande de visa, en particulier face à des menaces immédiates. Se familiariser avec ces dispositions vous **aidera à défendre vos droits** et à poursuivre votre travail important en toute sécurité.

Pour un soutien personnalisé, **envisagez de contacter des expert·es juridiques ou des organisations de défense des droits humains** qui maîtrisent les procédures de visa de l'UE.

Principales mises à jour du Manuel du Code des Visas de l'UE : comment elles bénéficient aux défenseur·es des droits humains

1. Flexibilité pour les non-résident·es

Les consulats traitent normalement les demandes de visa uniquement pour les personnes vivant dans leur région. Cependant, les **DDH peuvent faire une demande depuis un autre endroit** s'il est dangereux de retourner dans leur pays d'origine. Cela est crucial pour les DDH qui doivent rester en dehors de leur pays en raison de menaces immédiates ou de conditions difficiles. (Article 6 Visa Code & p. 29 Visa Handbook).

2. Demande dans d'autres consulats de l'UE

Si le retour dans votre pays d'origine pour une demande de visa est risqué, les DDH peuvent la faire dans **un consulat d'un autre pays de l'UE**. Cela offre une option plus sûre lorsque la situation locale devient trop dangereuse. (Article 7 Visa Code & p. 31-32 Visa Handbook)

3. Demande de visa d'urgence

Les demandes de visa sont généralement soumises 15 jours à l'avance, mais les consulats sont **encouragés à accélérer le processus pour les DDH confronté·es à des menaces soudaines**. Cela inclut les situations de danger immédiat ou la nécessité d'assister à des événements urgents de plaidoyer. (Article 9 Visa Code & p. 33 Visa Handbook)

4. Traitement prioritaire pour les DDH à haut risque

Les consulats peuvent mettre en place des **procédures accélérées** pour les DDH dans des situations à risque. Cela est particulièrement utile lors de périodes sensibles, comme avant des élections ou pendant des campagnes majeures de défense des droits humains, afin d'obtenir rapidement un visa en cas de besoin. (Article 9 Visa Code & p. 35 Visa Handbook)

5. Réduction ou exonération des frais de visa pour les DDH

Les **frais de visa peuvent être réduits ou supprimés** pour les DDH, en reconnaissant l'importance de leur travail. Cela aide à réduire les obstacles financiers lorsqu'il est nécessaire de voyager pour des actions de plaidoyer, des formations ou en cas d'urgence. (Article 16 Visa Code & p. 45 Visa Handbook)

6. Processus simplifié pour les DDH reconnu·es

Si vous êtes **reconnu·e comme un·e DDH digne de confiance ou reconnu·e par un tiers fiable**, vous pouvez être considéré·e comme un·e candidat·e "bona fide". Cela peut simplifier le processus de visa, avec moins de documents à fournir, comme la preuve de fonds ou d'hébergement, facilitant ainsi l'obtention rapide d'un visa. (Article 14 Visa Code & p. 61 Visa Handbook)

Principales mises à jour du Manuel du Code des Visas de l'UE : comment elles bénéficient aux défenseur·es des droits humains

7. Évaluation équitable des risques de dépassement de séjour

Lors de l'évaluation du risque de dépassement de la durée de séjour d'un visa, les consulats doivent prendre en compte les informations fournies par des organisations de défense des droits humains respectées. Cela garantit un **traitement équitable des DDH, en tenant compte des circonstances particulières de leur travail et de leur engagement à retourner chez eux** lorsque cela est sûr. (Article 21 Visa Code & p. 77 Visa Handbook)

8. Visas à entrées multiples pour un travail continu

Si vous êtes soutenu·e par une organisation de confiance, vous pourriez être éligible pour un **visa à entrées multiples sans passer par le système en cascade**. Ce système accorde normalement ces visas en fonction de l'utilisation antérieure légitime de visas à entrée unique. Un visa à entrées multiples est particulièrement utile pour les DDH, car il permet de voyager plusieurs fois dans l'UE, facilitant la participation à des réunions internationales, l'engagement dans des actions de plaidoyer, ou une réponse rapide aux situations urgentes. (Article 24 Visa Code & p. 88 Visa Handbook)

9. Visas de validité territoriale limitée (VTL) pour les voyages humanitaires urgents

Un visa VTL peut être délivré aux **DDH qui ne répondent pas à toutes les exigences standard mais doivent voyager en urgence** pour leur travail de défense des droits humains. Ce visa permet de voyager dans certains pays de l'UE, offrant de la flexibilité lorsque vous faites face à des persécutions ou des menaces dans votre pays d'origine. (Article 25 Visa Code & p. 91 Visa Handbook)

10. Décisions rapides sur les visas

Les consulats prennent généralement jusqu'à 15 jours pour décider des visas, mais les **DDH dans des situations urgentes devraient recevoir la priorité**. Cela garantit que votre demande de visa est traitée rapidement, en particulier lorsque vous faites face à des risques immédiats ou que vous devez assister à des événements critiques. (Article 23 Visa Code & p. 80 Visa Handbook).

11. Demandes de visa de dernière minute aux frontières

Dans des cas exceptionnels, comme des menaces soudaines, les **DDH qui n'ont pas pu faire leur demande à l'avance peuvent demander un visa à la frontière de l'UE**. C'est une option vitale pour une protection urgente lorsque vous n'avez pas le temps de suivre les procédures régulières. (Article 35 Visa Code and p. 139-140 Visa Handbook)

12. Prolongation des visas pour les DDH

Si vous devez rester plus longtemps en raison de **dangers imprévus**, tels que des menaces après un événement public, **votre visa peut être prolongé**. Cela garantit que vous pouvez rester en sécurité à l'étranger pendant que la situation s'améliore chez vous. (Article 33 Visa Code and p. 146 Visa Handbook)

Comment utiliser cette note d'information ?

- **Justifiez votre demande de visa** : Intégrez les recommandations de la note d'information afin de fournir une documentation claire et bien étayée pour votre demande de visa, augmentant ainsi vos chances de succès.
- **Plaidez pour votre dossier de visa** : Utilisez la note d'information pour défendre une considération juste et accélérée de votre demande de visa, en citant les principes et procédures contenus dans cette note.
- **Renforcez votre capacité d'appel** : Si votre demande de visa est refusée, référez-vous à ce document pour appuyer votre recours, en insistant sur les protections spécifiques pour les défenseur-es des droits humains (DDH) énoncées dans le Manuel du Code des Visas de l'UE.
- **Citez comme référence** : Utilisez cette note d'information comme une référence crédible dans vos échanges avec les autorités consulaires ou les organismes internationaux afin de plaider pour une meilleure mise en œuvre des pratiques de visa sensibles aux DDH.
- **Formez les autorités consulaires de l'UE et des États membres dans votre pays** : Défendez le renforcement des capacités locales en utilisant la note pour former les agents consulaires et autres autorités concernées sur les besoins et droits spécifiques des DDH demandant un visa.
- **Conseillez vos collègues et communautés DDH** : Partagez ce guide avec vos collègues, en leur offrant des conseils pratiques et en les aidant à naviguer plus efficacement dans les processus de demande de visa.
- **Sensibilisez le public** : Utilisez la note d'information dans des campagnes publiques ou des initiatives de plaidoyer pour souligner l'importance de procédures de visa flexibles pour les DDH en danger.
- **Engagez-vous dans les réseaux internationaux** : Partagez la note d'information avec des partenaires, réseaux et organisations pour sensibiliser aux défis auxquels les DDH sont confrontés et encourager le soutien mutuel.
- **Surveillez la mise en œuvre** : Utilisez la note pour suivre et documenter la manière dont les autorités consulaires appliquent des procédures de visa favorables aux DDH, en identifiant les points à améliorer.

Ressources

Manuel du Code des visas de l'UE, 26 juin 2024 (en anglais) :

https://home-affairs.ec.europa.eu/document/download/1d79f44d-49ba-4847-951e-129f924b1051_en

ProtectDefenders.eu Visa pour les DDH : Les organisations internationales de la société civile appellent à la mise en place d'un cadre européen de visas efficace et favorable aux défenseur-es des droits humains en danger (en anglais) :

<https://protectdefenders.eu/wp-content/uploads/2022/09/Update-112023-Joint-Statement-ProtectDefenders.eu-Visa-for-HRDs.pdf>

Mises à jour du manuel du code des visas de l'UE : des nouvelles encourageantes pour les défenseur-es des droits humains. 2 juillet 2024, Rapporteur Spéciale des Nations Unies sur la situation des DDH (en anglais) :

<https://srdefenders.org/resource/updates-to-the-eu-visa-code-handbook-encouraging-news-for-human-rights-defenders/>

À propos de ProtectDefenders.eu

ProtectDefenders.eu est le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseur-es des droits humains, établi pour protéger les défenseur-es à haut risque et soutenir leur travail dans les situations les plus difficiles à travers le monde. Il est dirigé par un consortium de 12 ONG actives dans le domaine des droits humains. Depuis son lancement, ProtectDefenders.eu apporte son soutien à plus de 10 000 défenseur-es et organisations chaque année.

Pour en savoir plus et nous contacter

Pour en savoir plus sur nos programmes de financement destinés aux défenseurs, aux organisations de base et aux communautés, consultez notre [site web](#).

Vous pouvez nous contacter par le biais d'un formulaire sécurisé ou par courriel à l'adresse contact@protectdefenders.eu



This project is funded by
the European Union

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de ProtectDefenders.eu et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.